

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 28 juin 2022
--	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 6 pouvoirs	15 septembre 2022	16 septembre 2022

N° délibération	Objet
2022-060	Remboursement don

Le vingt-sept septembre 2022 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC : Audrey LE ROUX

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC à Jean-Yves BROUSTAL, Jacques THEPAUT à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN

Excusée : Claude MOREL

Secrétaire de séance : Sylvie ALLAIN

Rapporteur : Jean-François Dumonteil

Lors des incendies de cet été, un pompier volontaire ayant participé à la défense du territoire était décédé d'un accident de la route lors du retour à son domicile.

Cet événement tragique a bien sûr affecté les élus du territoire et il avait été décidé de faire un don à l'œuvre des pupilles des pompiers.

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

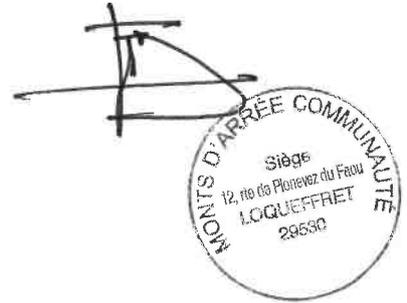
Affiché le

ID : 029-200067197-20220927-2022060-DE

Ce don a été fait au nom de la communauté de communes par Anne Rolland. Il est d'un montant de 100 € et il est proposé de lui rembourser le montant de ce don.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de rembourser le don fait au nom de la collectivité par Anne Rolland d'un montant de 100 €.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 28 septembre 2022

La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, is positioned below the text "La secrétaire,".